

PLAFONDS DE RESSOURCES 2025

En 2025, le total des revenus 2023 des personnes à loger ne doit pas dépasser les plafonds¹ ci-dessous pour avoir droit à un logement social :

CATÉGORIES DE MÉNAGES	TOTAL DES REVENUS 2023 À NE PAS DÉPASSER
1 personne seule	23 201 €
2 personnes sans personne à charge	30 984 €
Famille de 3 personnes OU 1 personne seule avec 1 personne à charge OU jeune couple avec somme des âges < à 55 ans OU 2 personnes dont au moins une en situation de handicap	37 259 €
Famille de 4 personnes OU 1 personne seule avec 2 personnes à charge OU 3 personnes dont au moins une en situation de handicap	44 982 €
Famille de 5 personnes OU 1 personne seule avec 3 personnes à charge OU 4 personnes dont au moins une en situation de handicap	52 915 €
Famille de 6 personnes OU 1 personne seule avec 4 personnes à charge OU 5 personnes dont au moins une en situation de handicap	59 636 €

Personnes à loger :

- Demandeur
- Codemandeur (époux ou partenaire de Pacs ou concubin, ou un membre de ma famille qui n'est pas à ma charge (uniquement parmi ceux-ci : grand-père, grand-mère, mère, père, fils, fille, petite-fille, petit-fils, frère, sœur))
- Personnes et enfants figurant sur mon avis d'imposition ou celui de mon codemandeur

¹ Des plafonds supérieurs existent pour un nombre limité de logements